

# COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 04 / 09 / 2018

Présent : Jacques. Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**  
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**COURRIERS** : NORD DAUPHINE, ECHIROLLES, BOURGOIN, CESSIEU, CORBELIN, CLAIX, VALLEE DU GUIERS, VAREZE

**IMPORTANT** : suite à la réunion entre la commission des arbitres et la Commission Féminine Elargie, une proposition de formation arbitrage exclusivement féminine avait été envisagée. Cette proposition est devenue une réalité.

Un stage de formation exclusivement féminine aura lieu les 29 / 30 / 31 octobre 2018

Pour plus de renseignements, se reporter à l'onglet « arbitrage » et actus arbitres

Je vous engage des aujourd'hui à solliciter vos féminines pour participer à cette formation (limitée aux 30 premières inscrites)

## CHAMPIONNIAT SENIORS A 11

SURCLASSEMENTS U 16 / U 17, cette année, la commission plénière a validée la modification suivante

Autorisation de faire jouer 6 U16 / U17 en seniors AVEC UNE LIMITATION de 3 U 16 maximum

Rappel : médecin fédéral pour les U16, la mention peut jouer en catégorie supérieure non barrée pour les U 17

### COURRIERS

**SASSENAGE** : Inscription d'une équipe A11 en D2

**NORD DAUPHINE** : Que ce soit à 8 ou à 11, le nombre de mutées « hors période » est limité à 2 (règlements généraux)

## SENIORS A 8

### COURRIER

**CORBELIN** : inactivité de l'équipe senior

## CHAMPIONNAT U18F A 11

### **CLAIX**

La période d'engagement n'est pas terminée

Les clubs intéressés par cette catégorie sont priés de nous le signaler dès qu'ils ont confirmation de leur engagement.

**Le Président**

**J. Issartel**

**06 34 87 23 55**